

Pour des assemblées générales démocratiques et efficaces

L'assemblée générale est un lieu où des individus décident de s'organiser pour résoudre des problèmes concrets et débattre, par exemple lors d'une grève pour décider la façon de mener le mouvement. Selon nous, tout doit se décider en assemblée générale. Nous tenons à être clair : **en aucun cas il ne peut y avoir de décisions prises par quelques uns au nom de tous.** Toute apparition de leaders aboutit inévitablement au détournement de la lutte de ses objectifs premiers : soumission de la lutte aux intérêts d'une chapelle politique ou syndicale, accords signés sur le dos des travailleurs en échange de promotions personnelles, etc... Grâce à la pratique collective de l'AG nous reprenons notre droit à dire ce que nous pensons, et décider de ce qui est bon pour nous ou pas ; la solidarité peut alors se substituer à l'égoïsme habituel. Cela n'est cependant possible que si l'assemblée est l'endroit où s'exprime la démocratie directe, c'est à dire que tout le monde est mis sur un pied d'égalité quel que soit son statut, sa position hiérarchique, son contrat, sa culture, son sexe, sa capacité à s'exprimer, sa profession...

Comment cela se concrétise-t-il ? Sans un minimum de rigueur et d'organisation une AG peut vite devenir un cirque sans intérêt où règnent une poignée de militants. C'est pourquoi l'implication active du plus grand nombre ainsi que quelques règles de fonctionnement sont nécessaires, afin d'éviter le bordel et l'apparition d'une direction du mouvement :

- **Un ordre du jour doit être adopté collectivement au début de l'AG** (si nécessaire, une commission de préparation de l'AG peut être nommée, avec des mandatés de secteur s'il s'agit d'une AG regroupant plusieurs secteurs, et des observateurs pour vérifier que les mandatés respectent les décisions de la base : en aucun cas ne doit apparaître un comité ou un bureau qui contrôlerait ou modifierait ce qui est décidé par les grévistes, et aucun parti ou syndicat ne doit avoir de place réservée). Toute personne (ou AG de secteur) ayant un point à mettre doit pouvoir le faire. Il est préférable que l'ordre du jour soit écrit sur un tableau, comme ça tout le monde sait où on en est et de quoi on parle (au lieu de parler de tout en même temps, ce qui mène à l'inefficacité).
- **Chacun doit pouvoir s'exprimer.** Pour ce faire, il faut élire un président de séance qui note et distribue les tours de parole dans l'ordre où ils ont été demandés. Il doit aussi intervenir quand quelqu'un fait trop long, ou sort du point à l'ordre du jour. Il est bien sûr révocable s'il remplit mal sa tâche ou abuse de son mandat (en influençant les débats et les décisions, en censurant, en intervenant trop souvent pour donner son point de vue...), et devrait tourner à chaque AG. Bien sûr, tout le monde doit se sentir responsable du bon déroulement d'une AG, en respectant la parole de l'autre par exemple, mais sans président de séance on assiste bien souvent à la monopolisation de la parole par quelques-uns, ou au bordel.
- **Si l'AG décide de créer des commissions elles n'ont pas de rôle décisionnel**, mais doivent seulement faire un travail technique déterminé par l'AG, élaborer des propositions dans un but précis, et rendre des comptes à l'AG. Faisons attention à ce que l'AG ne devienne pas un endroit où l'on vote rapidement ce qui vient des commissions, car on peut vite se reposer sur les gens y participant pour réfléchir et proposer à notre place.
- **Pour une tâche à accomplir il faut définir un mandat précis (quoi faire et comment)**, et désigner une, ou des personnes, pour accomplir ce mandat.
- **La prise de décision** : sans vote, ce sont très souvent les quelques personnes s'exprimant le mieux qui formulent la décision, et la font passer en considérant qu'une majorité s'est dégagée. D'après nous le vote est nécessaire, car les décisions prises sans voter ne permettent pas vraiment à des gens en désaccord de l'exprimer, ne serait-ce que pour la simple raison que tout le monde n'ose pas parler en public. Ce qui revient à priver de son droit à la décision l'essentiel des participants à l'AG, tout en leur donnant l'impression d'exister au travers de quelques leaders. **Un point, un débat, un vote, est la procédure la plus simple.** De plus, les décisions doivent être clairement formulées par écrit, si possible sur un tableau afin que chacun puisse les noter, ainsi que dans un cahier tenu à la disposition de tous par un secrétaire de séance mandaté en début d'AG.
- Il est également nécessaire d'être vigilant face aux arguments mettant en avant l'urgence d'une situation afin de faire adopter des positions à la va-vite, donc de nous forcer la main.

Toutes ces idées sont très générales, c'est à chacun de nous de les mettre en pratique, de les faire vivre et évoluer selon nos propres choix. Et ayons bien présent à l'esprit le fait que puisque personne ne mènera nos luttes à notre place, il est tout à fait légitime que nous gardions le contrôle de nos mouvements : l'autogestion peut permettre cette organisation collective, et démocratique.